

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 23 octobre 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1151	21	12	2	7

**Revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) :
Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 23 octobre 2024 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Amiral Tourville, en présentiel, sur convocation du 16 octobre 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.
M. Hervé AGNÈS est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

- M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
- M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne
- Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
- M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
- M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
- M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
- M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Déléguée du conseil départemental du Calvados - suppléante :

- Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale canton Bayeux

Délégués des EPCI titulaires

- Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
- Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
- M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

- Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

- Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
- M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer
- M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

- M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
- M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
- M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
- M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Modèle de réception en préfecture
050-255001745-20241023-1151-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et plus particulièrement les articles L714-4 à L714-13 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération n° 1073 du 1^{er} décembre 2021 relative à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) ;

Vu l'avis du comité social territorial (CST) du Centre Départemental de Gestion de la Manche, rendu le 30 mai 2024 ;

Vu le rapport de séance du comité du SMEL du 23 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants, procède au vote et :

- adopte les modifications du régime indemnitaire selon les montants exposés pages 2 et 3 suivantes, déterminés sur la base du temps complet et proratisés en fonction du temps de travail ;
- précise que cette revalorisation concerne les agents stagiaires, titulaires et contractuels. Le régime indemnitaire, en cas d'absence pour raisons de santé de l'agent, suivra le sort du traitement, comme précédemment ;
- décide d'une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2025.

Les autres dispositions relatives au RIFSEEP validées par le comité syndical du 1^{er} décembre 2021 restent inchangées.

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20241023-1151-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Niveau de classification des postes	Filière / Cadre d'emploi	IFSE socle actuel	Revalorisation mensuelle	Revalorisation au 01/01/2025 Montant mensuel versé
C1	Technique/adjoint technique	310 €	134 €	444 €
C2	Technique/adjoint technique	330 €	134 €	464 €
C3	Technique/adjoint technique	360 €	134 €	494 €
C3	Technique/adjoint agent de maîtrise	360 €	134 €	494 €
B4	Technique/technicien territorial	400 €	127 €	527 €
B5	Technique/technicien territorial	600 €	110 €	710 €
B6	Technique/technicien territorial	700 €	110 € + 100 € complément management	910 €
A6	Technique/ingénieur territorial	900 €	55 €	955 €
A7	Technique/ingénieur principal	1 200 €	55 €	1 255 €
A7	Technique/ingénieur principal	1 200 €	55 € + 100 € complément management	1 355 €
A8	Technique/ingénieur principal	1 500 €	55 €	1 555 €
A8	Technique/ingénieur principal	1 500 €	55 € + 100 € complément management	1 655 €
A9	Technique/ingénieur principal	1 960 €	55 € + 45 € complément management	2 060 €
A9	Administrative/attaché principal	1 200 €	110 € + 100 € complément management	1 410 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Niveau de classification des postes	Filière / Cadre d'emploi	CIA annuel maximum	Revalorisation	Revalorisation au 01/01/2025 Montant Annuel maximum versé
C1	Technique/adjoint technique	620 €	0 €	620 €
C2	Technique/adjoint technique	620 €	0 €	620 €
C3	Technique/adjoint technique	620 €	0 €	620 €
C3	Technique/adjoint agent de maîtrise	620 €	0 €	620 €
B4	Technique/technicien territorial	800 €	0 €	800 €
B5	Technique/technicien territorial	800 €	0 €	800 €
B6	Technique/technicien territorial	800 €	0 €	800 €
A6	Technique/ingénieur territorial	1 200 €	0 €	1 200 €
A7	Technique/ingénieur principal	1 200 €	0 €	1 200 €
A7	Technique/ingénieur principal	1 200 €	0 €	1 200 €
A8	Technique/ingénieur principal	1 200 €	0 €	1 200 €
A8	Technique/ingénieur principal	1 200 €	0 €	1 200 €
A9	Technique/ingénieur principal	1 200 €	0 €	1 200 €
A9	Administrative/attaché principal	1 200 €	0 €	1 200 €